

**DOSSIER D’INSCRIPTION SAISON 2021 / 2022**

* *PIECE 1*

Certificat médical de moins de 2 mois à faire remplir par le médecin de famille (**un certificat médical par enfant**).

* *PIECE 2*

 - Fiche de renseignements divers pour le secrétariat.

 - Autorisation de publication de photos dûment remplie.

* *PIECE 3*

Deux photographies d’identité de chacun des accompagnateurs **sauf si vous autorisez la publication de photos.**

* *PIECE 4*

 - Deux enveloppes timbrées autocollantes au nom et à l’adresse de l’enfant au tarif pour courrier 20g **sauf si vous avez une adresse mail.**

 - Une enveloppe timbrée autocollante au nom et à l’adresse de l’enfant au format 16x24 au tarif pour courrier 50g **sauf si vous avez une adresse mail.**

* *PIECE 5*

Cotisation libellée à l’ordre de “ASSOCIATION JEUX D’EAU”.

 - Tarifs saison 2021 – 2022

 .1 enfant : **175** € (assurance incluse)

 .2 enfants : **225** € (assurance incluse)

 .3 enfants : **280** € (assurance incluse)

 - Horaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupe 1 | 6 mois – 1 an | 8h15 – 8h45 |
| Groupe 2 | 3,5 ans – 6 ans | 8h45 – 9h30 |
| Groupe 3 | 2 ans – 3,5 ans | 9h30 – 10h15 |
| Groupe 4 | 1 an – 2 ans | 10h15 – 10h45 |

***Arrivée à la piscine 15 mn avant le créneau***

Le dossier\* est à envoyer à l’adresse suivante :

Mme Isabelle Martinache, 4 rue de Freycinet 26200 – Montélimar

Tel : 04 75 51 94 20 Courriel : stephanemartinache@orange.fr

\* Après réception du dossier, vous serez informés du créneau qui vous est proposé.

 - Accès piscine : cf site *Contact --🡪Plan d’accès*



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2021 / 2022**

* Nom Prénom de l’enfant 1 : Date de naissance :
* Nom Prénom de l’enfant 2 : Date de naissance :
* Nom Prénom de l’enfant 3 : Date de naissance :
* Adresse :
* Courriel : Tél Fixe : Mobile(s) :
* Nom Prénom père :  Nom prénom mère :
* Avec qui l’enfant viendra-t-il le plus souvent à la piscine ?

 Père  Mère  Autre préciser

* L’enfant a t-il des frères et sœurs ? Frères Sœurs
* Les parents sont-ils à l’aise dans l’eau ? Père Mère
* Ont-ils déjà participé à cette activité en tant qu’enfants ?
* Profession ou nature de la formation des parents :

 Père : Mère :

***IMPORTANT* :** afin de vous prévenir rapidement en cas d’annulation de séance, recevez- vous les courriels envoyés à l’adresse ci-dessus sur votre smartphone ?

* Règlement : Chèque (banque- n°) :

 Espèces :

Je soussigné -------------------------------------------------------- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur l’association JEUX D’EAU

 Date : Signature



* **REGLEMENT INTERIEUR**

Document à conserver

**1** - Le règlement de l’association JEUX D’EAU est assujetti au règlement du centre aquatique ALOHA **(encadrement obligatoire d’un adulte pour chaque enfant de moins de 10 ans).**

**2** - Tout enfant ne possédant pas un dossier complet ne sera pas autorisé à se baigner.

**3** - L’assurance de l’association est obligatoire : elle couvre l’enfant licencié, ses parents ou accompagnateurs (dans la limite de 2 par enfant). Pour toute personne supplémentaire et occasionnelle, s’adresser au secrétariat en début de saison.

**4** - Votre créneau horaire est à respecter impérativement afin d’éviter la saturation des bassins : un temps de baignade trop long peut occasionner également certains problèmes chez votre enfant (fatigabilité, hypoglycémie).

**5** - Dans le cadre de notre contrat d’assurance, **chaque enfant** **adhérent doit être obligatoirement accompagné d’un adulte.**

**6** - **Il est interdit de circuler au bord du bassin en tenue de ville : le maillot de bain est obligatoire.**

**7** – **Bonnet de bain obligatoire.**

**8** - Les parents ou accompagnateurs sont responsables de leur(s) enfant(s).

**9** - Le dossier d’inscription doit être complet pour être membre de l’association.

**10** – La cotisation est à régler en totalité. Pour toute situation particulière (scolaire, professionnelle, médicale …), s’adresser au secrétariat.

**11** - Les bassins sont évacués à la fin des créneaux afin de permettre aux animateurs de modifier les aménagements de bassin et au maître-nageur de prendre **5 min** de pause dans son temps de surveillance.

**12** - Ne pas oublier de se pointer sur le planning de présences en arrivant à la piscine.

**13** - Penser à prévoir une collation en fin de baignade : les récipients ne doivent en aucun cas être en verre (matériel cassable donc dangereux).

**14** - Maillot de bain obligatoire pour éviter les petits ennuis.

**15** - En cas de contre-indication définitive de baignade (avec production d’un certificat médical), une partie de la cotisation pourra être remboursée.

**16 –** Concernant le dernier groupe, il faut **impératif** de quitter les locaux de la piscine pour **11h30.**

**17** - L’association n’étant pas responsable du fonctionnement technique de la piscine, dégage toute responsabilité sur l’annulation de séances (fermeture exceptionnelle de la piscine, température de l’eau insuffisante ou autre incident technique).

**18** – Pensez à consulter régulièrement le panneau d’information extérieur de l’association ainsi que notre site internet « **www.jeuxdeau.net** ».

**19** – Le pass sanitaire sera obligatoire pour tout adulte accompagnant l’enfant.



**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE OU VIDEO**

Ville : le :

Nous soussignons,

Parent 1 ou représentant légal (Nom et Prénom) : -------------------------------------------------

Parent 2 ou représentant légal (Nom et Prénom) : -------------------------------------------------

De l’enfant (Nom et Prénom) : --------------------------------

* Autorisons l’association JEUX D’EAU à fixer, reproduire, communiquer les photos ou vidéos prises dans le cadre des activités du centre. Elles pourront faire l’objet d’une publication sur tout support promouvant l’activité dite « bébé nageur » (ex : revue Aquatica, Site Internet, Facebook, affiche, articles de presse, formations fédérales e-learning etc.)
* Reconnaissons par ailleurs que l’enfant n’est lié à aucun contrat exclusif sur l’utilisation de son image ou de son nom
* Confirmons que, quelle que soit l’utilisation, le genre ou l’importance de la diffusion, aucune rémunération ne sera versée.
* Entendons que l’association JEUX D’EAU s’interdit expressément une exploitation des photographies ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l’enfant et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature précédée de la mention (lu et approuvé bon pour accord) de chacun des représentants légaux